

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 33

présenté par

M. Saddier, M. Sermier, M. Furst, M. Kossowski, M. Gest, Mme Lacroute, M. Aubert, M. Herth et  
M. Ginesy

-----

**ARTICLE 14**

À la fin de l'article, substituer à l'année :

« 2015 »

l'année :

« 2017 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Corrélativement aussi, il y a lieu d'envisager la modification de l'article 14 pour fixer au 1<sup>er</sup> juillet 2017 (et non pas 2015) la date-limite d'entrée en vigueur des nouvelles règles de durée et aménagement du temps de travail.